



## Code de conduite de l'École Victor-Brodeur

Notre école offre un environnement francophone enrichissant et inclusif où les étudiants s'épanouissent dans le respect et la collaboration. Ils développent un goût du savoir, de l'autonomie, ainsi qu'une pensée critique et créatrice nécessaires à leur cheminement comme apprenant à vie.

Le présent code s'applique à toutes les activités liées à l'école : en classe, dans les transports scolaires, aux arrêts d'autobus, entre les deux sites, lors des sorties éducatives ainsi que pendant les activités socio-culturelles et parascolaires.

Il s'applique également à toutes les personnes invitées à l'école, y compris les parents, tuteurs·trices, bénévoles, présentateur·trices, entraîneur·euses, etc.

L'objectif du code de conduite vise à favoriser un environnement francophone sécuritaire, respectueux, inclusif et propice à l'apprentissage et à l'épanouissement de chacun·e.

Il repose sur des valeurs essentielles :

- le respect de soi,
- le respect des autres,
- le respect de l'environnement.

### Respect de soi

#### 1. Engagement académique

Les élèves sont encouragés à donner le meilleur d'eux-mêmes en classe, à être ponctuels, assidus et à participer activement à la vie de l'école.

#### 2. Hygiène de vie

L'établissement est un environnement sans fragrance.

#### 3. Tenue vestimentaire appropriée

Les vêtements, incluant les couvre-chefs, doivent être respectueux d'autrui, exempts de messages à caractère sexuel, violent, haineux ou discriminatoire.

#### 4. Sécurité personnelle

Les élèves doivent agir de manière sécuritaire et respecter les mesures de sécurité de l'école et autour d'elle.

- respecter l'équipement scolaire et d'urgence
- éviter toute imprudence ou jeu qui pourrait causer des blessures
- éviter les situations conflictuelles

#### 5. Interdiction de substances

La consommation, le trafic ou la possession d'alcool, de drogues, de tabac, de cigarettes électroniques et de vapoteuses sont strictement interdits.



## 6. Utilisation des appareils électroniques

Pour les élèves du secondaire, l'utilisation des téléphones cellulaires et autres appareils électroniques personnels est permise uniquement dans des zones désignées. Ces appareils doivent être rangés hors de vue et éteints ou en mode silencieux. Dans les zones désignées, une utilisation respectueuse et responsable est attendue en tout temps.

Pour les élèves de l'élémentaire, les cellulaires et autres appareils électroniques personnels ne sont pas permis à l'école.

Sous aucun prétexte, les élèves peuvent filmer, enregistrer ou publier d'autres personnes sans leur consentement explicite.

## Respect des autres

### 1. Respect des droits et de la diversité :

Chaque individu a droit à un environnement exempt de discrimination, d'intimidation et de harcèlement. Maintenir un environnement calme et propice à l'étude sans perturber les autres. Par exemple, écouter activement les autres et contribuer au climat sain et courtois.

La diversité culturelle, linguistique, religieuse, de genre et personnelle est valorisée. Les élèves sont encouragés à respecter les droits et les identités des autres, à promouvoir l'égalité et à soutenir un environnement où toutes les voix sont entendues et respectées.

### 2. Bienveillance et entraide :

Favoriser un climat d'école harmonieux et équitable par des comportements sécuritaire, respectueux, bienveillants et coopératifs.

Je n'utilise aucun langage verbal et/ou non verbal qui est, ou pourrait être perçu comme étant discriminatoire.

### 3. Responsabilité communautaire

Les membres de la communauté école (élèves, membres du personnel et parents/tuteurs/trices) ont la responsabilité d'avertir un membre du personnel **lorsqu'ils** savent qu'une arme, une substance dangereuse ou tout geste qui pourrait compromettre la sécurité (physique et/ou mentale) d'une personne se trouve à l'école. Les élèves sont encouragés à développer leurs compétences en leadership et à agir comme modèles positifs pour leurs pairs.

## Respect de l'environnement scolaire



1. Propreté et entretien  
Maintenir la propreté des lieux communs et avoir conscience de contribuer à un environnement agréable.
2. Utilisation des installations  
Utiliser les espaces en prenant soin du matériel et de l'équipement scolaires de manière appropriée et en respectant les règles établies.
3. Responsabilité écologique  
Participer activement à la réduction des déchets, au gaspillage et favoriser le recyclage et la protection de l'environnement.

### **Responsabilités des parents/tuteurs.trice et du personnel**

Les parents/tuteurs.trices s'engagent à:

- soutenir les valeurs de l'école ainsi que les attentes formulées dans le présent code de conduite.
- rester informé·e·s et impliqué·e·s, en encourageant activement leur(s) enfant(s) à respecter les règles de l'école et en contribuant à la résolution des situations qui pourraient survenir.
- communiquer de manière proactive toute information pertinente concernant le bien-être, la sécurité ou la réussite scolaire de leur(s) enfant(s). Ceci inclut d'identifier toutes absences et retards.
- Veiller à ce que votre/vos enfant.s arrive.nt à l'heure et prêt.e.s à apprendre.

Les membres du personnel s'engagent à :

- modéliser des comportements bienveillants
- faire respecter le code de conduite de manière juste, équitable et cohérente.
- communiquer de manière proactive toute information pertinente concernant le bien-être, la sécurité ou la réussite scolaire des élèves.

### **Comportements interdits**



1. Violence et intimidation  
Toute forme de violence physique, verbale, émotionnelle, sexuelle ou virtuelle est interdite y compris l'exclusion volontaire (ostracisme) et tout acte de représailles.
2. Harcèlement  
Toute forme de harcèlement et de comportements discriminatoires sont strictement prohibés.
3. Non-respect des règles de sécurité  
Les comportements mettant en danger la sécurité d'autrui sont sanctionnés.
4. Utilisation inappropriée des appareils électroniques  
Toute utilisation visant à intimider, harceler ou perturber l'apprentissage est interdite.
5. Vol et vandalisme  
Toute destruction, dégradation volontaire ou vol des propriétés scolaires et d'autrui entraîne des conséquences et des responsabilités pour l'élève et ses parents/tuteurs.trices.
6. Plagiat  
Le plagiat est interdit. Je m'assure de soumettre des travaux originaux et intègres en mentionnant toutes les sources bibliographiques.

*Pour maintenir un environnement sécuritaire, nous prenons très au sérieux tout acte de représailles envers une personne qui signale une violation de notre code de conduite.*

## **Application et conséquences**



Les conséquences seront adaptées à la gravité des infractions, avec des mesures précises pour chaque type de comportement inapproprié. Des actions réparatrices doivent être mises en place à chaque étape ci-dessous pour encourager la réflexion et la prise de responsabilité.

L'école travaillera en collaboration avec ses Partenaires communautaires selon les besoins pour appuyer sa démarche auprès des élèves – que ce soit à titre préventifs ou lors des situations nécessitant leur(s) intervention(s).

Selon la gravité du geste, certaines étapes pourraient être outre passées.

- 1. Rencontre entre l'élève et l'administration et communication écrite ou verbal avec les parents/tuteurs.trices**
- 2. Rencontre avec l'élève, l'administration et les répondants (parents/tuteurs.trices)**
- 3. Suspension à l'interne de 1 à 3 jours selon la gravité du geste et travail de réflexion**
- 4. Suspension à l'externe de 1 à 3 jours selon la gravité du geste, travail de réflexion et plan de soutien aux comportements.**
- 5. Suspension à l'externe d'une durée indéterminée selon la gravité du geste, travail de réflexion et plan de soutien aux comportements.**